

Le Benon

N° 107

Juillet 2020



LE MOT DU PRÉSIDENT

Le temps de la reprise de la totalité de nos activités publiques n'est pas encore venu, mais nous sommes impatients de nous revoir tous réunis au plus vite, pour notre assemblée générale et pour notre programme de conférences.

Notre première conférence après le déconfinement est programmée le 15 juillet. Elle est coorganisée avec le camping de la Colombière à Neydens et est donnée par Gérard Lepère et Dominique Ernst. Voir programme ci-dessous.

Pendant le confinement, votre association a continué de travailler activement :

– Les Échos saléviens en hommage à Philippe Duret sont sous presse et devraient vous parvenir prochainement.

– Les textes des Échos saléviens suivants sont en cours de relecture.

– Nous vous avons envoyé un Benon par lien internet début mai. Nous vous en rappelons l'adresse :

<https://www.la-salevienne.org/benon/benon106.pdf>

– Deux groupes de travail ont rédigé des textes pour présenter d'une part, les églises de la Communauté de communes du Genevois et d'autre part, la situation de la frontière pendant la période 1939-1945. Ces textes en cours de finalisation feront l'objet de panneaux installés

sur le territoire auprès des églises ou sur la frontière, en concertation avec la Communauté de communes.

Nous espérons pouvoir, pendant l'été, programmer notre assemblée générale et établir notre programme de conférences. Comme d'habitude vous serez informés par courriel mais vous pouvez également consulter la page actualité de notre site internet :

<https://www.la-salevienne.org/actualite.php>

En attendant, nous vous invitons à profiter de cet été pour visiter des sites patrimoniaux, historiques, des musées, etc., et tout particulièrement ceux des pays de Savoie, en allant notamment sur le site des Guides des Pays de Savoie et du Mont-Blanc, signalé en fin de revue. Nous avons sélectionné quelques coups de cœur à partir de leur programme, mais je vous invite vivement à aller constater par vous-mêmes l'incroyable richesse à découvrir dans notre propre région. Au-delà, c'est aussi l'occasion d'être solidaire avec ceux qui se dévouent pour promouvoir notre histoire et notre patrimoine et qui ont vu leur activité amputée à cause du confinement.

Bel été à tous !

Le président

Claude Mégevand

PROCHAIN RENDEZ-VOUS DE LA SALÉVIENNE



SUR LES TRACES DE L'ANCIEN CHEMIN DE FER À CRÉMAILLÈRE

*Randonnée
Par Gérard Lepère*

Jeudi 9 juillet – RDV à 13 h

Gare de départ du téléphérique du Salève–Étrembières

Informations : <https://www.la-salevienne.org/CONF/2020-07-09-RandonneeCFS.pdf>



LE SALÈVE ET SON CHEMIN DE FER À CRÉMAILLÈRE

Conférence de Gérard Lepère et Dominique Ernst

Mercredi 15 juillet 2020 à 20 h

Domaine de la Colombière – 166 Chemin Neuf – Neydens (74)

Projection d'un diaporama de plus de 200 photos, cartes postales et documents rares, ainsi que six séquences filmées en 1928 à Monnetier.

La projection sera suivie d'une table ronde où chacun pourra intervenir et partager ses anecdotes.

Vente et dédicace du livre édité en novembre 2018.

Entrée gratuite sur réservation (06 99 62 49 50).

Nombre de places limité afin de respecter les distances de sécurité.

ACTUALITÉS

Les Échos saléviens n° 27 en voie de parution

Ces Échos saléviens revêtent une dimension particulière pour La Salévienne. Ils sont l'hommage que nous voulons rendre à Philippe Duret, un compagnon de route qui nous a quittés un jour triste et froid de février 2017.

Il a laissé derrière lui, dans ses tiroirs, dans son ordinateur, tant de textes qu'il se promettait de relier et publier. La retraite proche allait lui permettre de réaliser tous ses

projets... Partir alors qu'il restait tant à faire, quel gâchis que la mort...

Philippe, il était professeur d'histoire en ZEP, dans la banlieue parisienne. Il

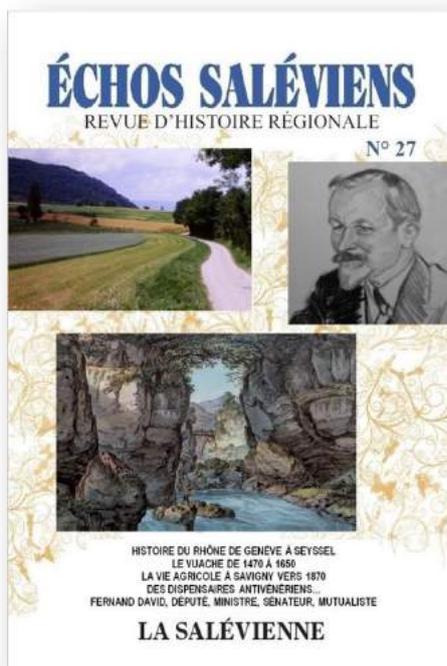
s'intéressait énormément à ses élèves, par contre, il était peu orthodoxe, plutôt du genre



Jeune étudiant engagé

iconoclaste en ce qui concernait le système éducatif. Il avait gardé d'une adolescence engagée un sens aigu de l'injustice sociale. De plus, très cultivé, il était ouvert à toutes les cultures et à toutes les formes d'art, particulièrement fasciné par la culture musulmane.

En 2009, besoin de rupture ? Le Parisien



qu'il est, débarque en Haute-Savoie. De son père, il avait hérité une petite chaumière à Raclaz, mais des distances familiales l'avaient tenu jusque-là éloigné de ses ancêtres de Savoie. Il ignorait à peu près tout du pays, et de ses coutumes. Par contre, pour un passionné d'archives comme lui, il tombe sur un fatras digne d'une caverne d'Ali Baba. La maison est restée inhabitée depuis que son arrière-grand-mère, La Fine, est morte en laissant en l'état

tout ce qui restait de la petite épicerie de campagne qu'elle tenait. Plus, il découvre tout ce qui a compté dans la vie de l'aïeule : des lettres, des photos, les cahiers de classe de son unique fils, une correspondance de guerre. Tout un passé à investir. Tout, et même le plus drôle pour



l'anecdote, du papier toilette à l'effigie du kaiser Guillaume !

De tout ce patrimoine empoussiéré mais inestimable, il va en faire son bon pain, user son clavier pour en restituer les couleurs à la lumière de notre temps. De là, son intérêt pour la III^e République et les personnages qui l'ont traversée, pour les instituteurs, ces hussards de la République, la mode, la guerre... Il tient là tant de bouts d'Histoire.



L'âge de la maturité.

Quant au pays, c'est grâce à des amitiés, particulièrement celle de Jean Rosay, des frères Grandchamp, qu'il va en découvrir tous les riches aspects. Tout en parcourant champs et monts dans ses heures de détente, il va également hanter les archives pour en dresser la dimension historique, déchiffrer les anciens terriers.

Il n'a cessé d'écrire pour le Benon, les Échos saléviens... Tant d'articles à redécouvrir. Tant de personnages dont il a su saisir la personnalité. Tel ce poète russe maudit, Adrian Miatlev, qui a demeuré, ô surprise ! à Vulbens :

Frère ! Les murs pesants sont des portes ouvertes

Et la terre elle-même est un ciel à pétrir.

Dans ces Échos saléviens à paraître, le lecteur trouvera des textes inédits, tous d'un intérêt flagrant.

– **Histoire du Rhône de Genève à Seyssel.** Ce récit est une gageure : comme une croisière au long cours en descendant le fleuve... et en remontant le temps. Ce fleuve un peu fou, souvent enfiévré d'humeurs adolescentes, ne reste pas souvent placide. Que de mal se sont donné les hommes pour l'appivoiser au mieux de toutes leurs activités artisanales, que de hardiesse pour le traverser, il ne fut jamais réellement une frontière. Ses

caprices, ses colères dévastatrices. Le petit peuple qui le fréquente : les lavandières, les meuniers, les pêcheurs, les bateliers, les orpailleurs... Le texte, admirablement servi par une iconographie remarquable, est une ode à ses eaux puissantes, si puissantes qu'elles en donnent naissance à la fée électricité.

– **Le Vuache de 1470 à 1650.** Ce travail d'historien est le fruit d'un studieux travail en archives à déchiffrer terriers et comptes de châtelainie. L'auteur nous restitue des éléments de vie à valeur ethnologique pour cette période de transition. Le Moyen Âge s'achève avec tout son merveilleux. La Réforme va bouleverser la contrée et annonce le monde moderne. C'est l'époque où Jean de Menthon-Lornay, seigneur de Savigny, a épousé Françoise de Rovorée, dame du Vuache. Les seigneurs, les paysans, Genève, ville de commerce qui attise les convoitises, la guerre, les conditions économiques. Le tableau de cette époque est dense, peuplé d'hommes et de leur quotidien.

– **La vie agricole à Savigny vers 1870.** Toujours curieux de nature, Philippe Duret a découvert un manuscrit, initialement rédigé par l'abbé Henri Descombes, originaire de Savigny qui a voué toute sa vie une véritable passion à sainte Victoire du Vuache. Très conservateur, plutôt rigide, le prêtre « râle » contre le progrès... Le véritable intérêt de ce manuscrit, c'est qu'il nous livre un tableau complet de la vie rurale au XIX^e siècle. Que le prêtre décrive le quotidien de Savigny, village auquel il était particulièrement attaché, ne gêne rien à l'affaire. Ceux de Savigny ont une certaine personnalité bien affirmée sur le Vuache mais, quoi qu'il en soit, ils connaissaient les mêmes conditions de vie que toutes les communautés du Vuache. Se replonger dans tout ce savoir-faire, ces coutumes... On ne peut s'empêcher d'avoir un brin de nostalgie pour ce temps où l'homme marchait à son pas !

– **Dès 1860, des dispensaires antivénéériens... pour gagner la prochaine guerre.**

Quel désastre que la syphilis, particulièrement au XIX^e siècle où elle sévit de façon endémique et où il n'existait aucun traitement. Cette maladie était terrible, conduisait à la mort en folie ; (Maupassant, terrassé de souffrance, le cerveau décomposé, mourut en léchant les murs de sa cellule).

À la fin du siècle, la natalité reste faible et l'obsession du déclin démographique va finir par inquiéter les politiques. La syphilis touche surtout les femmes qui en sont le meilleur vecteur, d'où tout un système de répression mis en place contre les personnes du sexe.

Après la Première Guerre mondiale, après cette saignée dans la population, avec un taux de natalité qui ne remonte pas, le problème devient aigu.

L'auteur décrit tout le processus qui, dans une France en déroute, va conduire à la création de dispensaires. Un article qui nous plonge dans la problématique. Fascinant. On ne manquera pas de faire un parallèle avec la Covid 19, concernant les avis divergents des spécialistes.

– **Fernand David (1869-1935), député, ministre et sénateur.**

Par cet article, Philippe Duret saisit un vivant portrait de Fernand David tout au long d'une carrière bien remplie qui, de Saint-Julien, va le conduire de la présidence du conseil général à la députation, à la sénatoriale, carrière dans laquelle lui seront confiés des portefeuilles ministériels d'importance. David, c'est un homme pragmatique, agissant, un personnage charismatique comme on en rencontre peu en politique. Avec sa stature d'homme d'État, il a pu engager la France dans des politiques qui ont amené « les territoires », « la province » à se moderniser, à se doter de structures qui l'engageaient enfin dans une modernité, bref à valoriser la France profonde. Les « territoires » que David a promus existaient concrètement en France, ils n'étaient pas les sous-produits de Paris.

Le président de La Salévienne, Claude Mégevand, qui partageait avec son ami Philippe la même estime pour Fernand David, rend hommage à ces deux hommes en brochant un portrait de David, mutualiste agricole, militant pour des systèmes coopératifs qui permettaient aux hommes de l'époque de mieux gérer leurs activités. Et il salue en lui le premier promoteur du rapprochement des deux départements savoyards.

Avec l'espoir qu'un jeune choisira un jour comme sujet de thèse « Fernand David et son activité sous la III^e République : un grand homme savoyard ».

Les Échos saléviens n° 27 sont un hommage, un coup de chapeau à Philippe Duret qui portait tant d'intérêt à tant de sujets,

des plus éclectiques, le fond de notre patrimoine historique et qui nous en a laissé en témoignage tant de pages qui le valorisent dans nos bibliothèques.

L'ouvrage sera distribué à tous les adhérents à jour de leur cotisation 2019.

Dominique Miffon

**Romantisme et mythologie dans la littérature
savoisienne**

La thèse de Rémi Mogenet, intitulée très précisément *Romantisme et mythologie dans la littérature savoisienne, de Xavier de Maistre à Maurice Dantand (1794-1914)*, thèse soutenue en 2018, est désormais accessible en ligne grâce au lien ci-dessous :

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02171567/document>

Le thème de cette thèse peut se résumer à grands traits dans ces quelques lignes :

La Restauration fut, en Europe, l'occasion de revenir aux traditions ancestrales et d'y puiser une nouvelle source d'inspiration littéraire et scientifique ; la Savoie du Buon Governo (1815-1848) puis du Risorgimento (1848-1860), suit ce mouvement — en le prolongeant jusqu'à la Première Guerre mondiale — par la célébration des figures de la patrie, ou de ses paysages, mais aussi en s'efforçant de lui redonner du sens à une époque qui, postérieure à la philosophie des Lumières, s'interroge sur le rapport entre l'art, la science et la religion. De quelle façon le sentiment profond de soi, renforcé par l'individualisme moderne, a pu, en littérature, trouver sa place dans ce retour aux anciens repères collectifs, telle est la question que pose cette recherche doctorale.

Lettres du Mont-Blanc – un site à découvrir

Les Lettres du mont-Blanc sont un carnet de recherche accompagnant le travail en doctorat de Rémi Mogenet sur la littérature romantique de la Savoie, et plus globalement sur la vie artistique et culturelle du duché de Savoie. Elles se proposent de diffuser et de mettre en valeur des recherches sur un patrimoine culturel original et méconnu.

C'est un site dense, magistral au vrai sens du terme, où l'auteur fraie avec Joseph de Maistre aussi bien que Tolkien, avec le poète

savoisien Jean-Pierre Veyrat aussi bien que... qui ? Il y a tant à musarder et découvrir sur ce site... De plus, bonus appréciable, la présentation fait que la lecture sur écran en est facile. Les férus de littérature et de sa longue histoire s'en trouveront bien-aise.

<https://montblanc.hypotheses.org/>

**Depuis 20 ans, l'invention de Gérard Lepère
protège les passagers des avions de ligne**

Si on ne présente plus Gérard Lepère aux adhérents de La Salévienne — webmestre du site La Salévienne depuis sa création en 1999, responsable et animateur de la section de Paris, et bien évidemment grand spécialiste du chemin de fer du Salève — sans doute ignore-t-on pour la plupart qu'il possède un doctorat en informatique et qu'il est ingénieur en électronique.

Toutes compétences — y compris sa connaissance du Salève — qui ont fait que depuis 20 ans, soit le 12 mai 2000, son idée de créer un système informatique permettant de donner à un avion sa position par rapport au relief, a réussi à sauver beaucoup de vies sur notre planète.

Ainsi, l'accident au mont Sainte-Odile du 20 janvier 1992, avec le crash d'un Airbus A320 faisant 87 morts, aurait sans doute pu être évité. En effet, le système précédemment installé était fiable au maximum dans 50 % des cas ! Alors que son idée, non pas d'utiliser un système type radar mais d'enregistrer le relief dans un système informatique (GCAS) est fiable dans 98 % des cas.

Voilà le résumé, fait par l'intéressé, du cheminement sur 18 ans de cette invention :

« Il y a 20 ans aujourd'hui (12 mai), c'était la bonne nouvelle de la certification de GCAS (*Ground Collision Avoidance System [système d'anticollision avec le sol]*) sur Falcon 2000 par les JAA [*Joint Aviation Authorities*], organisme européen de l'aviation civile.

C'était la première étape officielle [et obligatoire] pour obtenir l'autorisation d'installer notre nouveau système anticollision avion/sol prédictif dans les avions.

Il faudra encore trois ans de plus [12 février 2003] pour obtenir la certification du T2CAS [incluant le GCAS et le TCAS] par la FAA [Federal Aviation Administration], organisme américain, donc mondial.

Remarques :

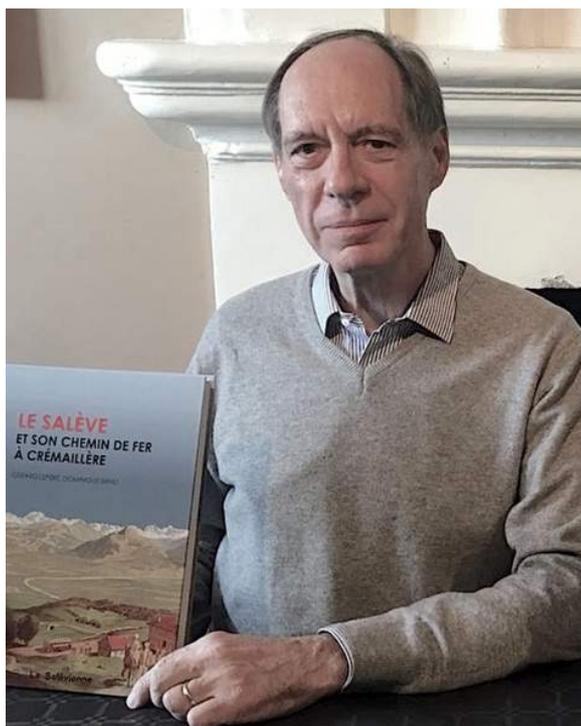
1— Le premier brevet ayant été déposé le 7 avril 1992, on voit qu'il a fallu 11 ans de travail pour certifier notre système.

2— Le premier brevet contient deux figures [n° 19 et 20] montrant le Salève associé à des trajectoires d'aéronef; la coupe NO-SE fut choisie dans la partie du Grand Salève estimée la plus dangereuse, c'est-à-dire entre le Trou de la Tine et la ferme des Crêts.

En 2004 un avion a heurté le Salève exactement à l'endroit dessiné 12 ans avant sur le brevet du système destiné à éviter ce type d'accident !

Hélas, aucun système anticollision n'était alors obligatoire sur ce type d'avion...

3— Aujourd'hui le système est obligatoire dans tous les avions de ligne. »

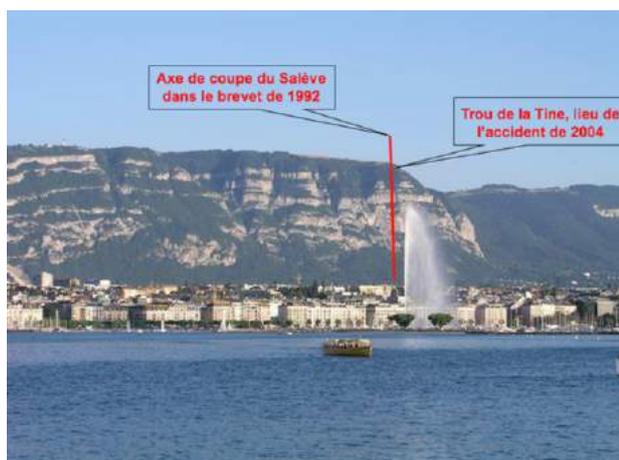


Gérard et son employeur Dassault Électronique puis Thales ont dû batailler ferme contre les Américains de Honeywell pour revendiquer la propriété de l'invention. Mais Gérard Lepère ayant eu la bonne idée de conserver tous les documents prouvant l'antériorité des idées, le dossier bien ficelé a permis au jury américain de reconnaître que l'invention était bien française. « Le procès en arbitrage aux États-Unis a conclu sans

ambiguïté à notre totale paternité des inventions ».

En 2004, un voyage de 17 jours à Phoenix (Arizona), puis à Los Angeles, a permis cette fois de démontrer sans ambiguïté aux membres de la FAA que le nouveau système français donnait une alerte justifiée dans 98 % des cas, alors que l'ancien système américain ne fonctionnait que dans 12 à 51 % dans les mêmes conditions.

Michel Brand



Axe de coupe étudié dans le brevet.



Crash de 2004 sur le Salève (3 morts et 2 blessés graves).

Le Christ-Roi des Houches inscrit aux Monuments historiques

Cette statue monumentale, d'une hauteur de 25 m, dressée sur un éperon rocheux à 1 300 m d'altitude, pèse 500 tonnes de béton armé. Elle a été sculptée par Georges Serraz, peintre et sculpteur d'origine savoyarde (père du renommé Michel Serraz).

C'est par une souscription que le curé des Houches, Claude-Marie Delassiat, a mené à bien ce projet, réalisé en 1933, qu'il a dédié au pape Pie XI, alpiniste amateur, qui avait séjourné aux Houches. Le rêve de ce prêtre était d'élever une statue concrétisant l'idée portée par l'encyclique de Pie XI, qui proclame la Royauté universelle du Christ alors que montait en Europe une vague de dictatures.



Elle a été inaugurée en août 1934, afin de célébrer la paix. Elle est la deuxième statue la plus haute de France après la

Madone de Miribel (32 m) sculptée par le même artiste.

La monumentalité de la statue, les difficultés considérables de sa construction dans un environnement hostile et sa représentativité dans le mouvement de renouvellement de l'art sacré motivent cette inscription aux Monuments historiques. Cette sculpture adopte les codes typiques du style Art déco où s'épanouissent la symétrie et les formes géométriques.

Le fait d'être « inscrit » aux Monuments historiques signifie que l'État peut financer jusqu'à 25 % de sa rénovation. Le jour où elle sera « classée », la participation de l'État pourrait se monter jusqu'à 50 %.

Grâce à son escalier intérieur de 84 marches, ce monument peut se visiter, sur rendez-vous uniquement.

Mairie des Houches : 04 50 54 40 04.

Souscription pour le 1^{er} volume de l'Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie

Après plus de 3 ans de recherches assidues et quotidiennes, le 1^{er} volume de l'Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, qui se veut une suite à l'armorial De Foras, est lancé à la souscription. Il est le premier d'une série de cinq volumes à paraître tous les 30 mois.

Ce premier volume traite 21 familles, à travers 580 pages de généalogie richement imagée. L'ouvrage en couleur, fort de près de 650 pages, au format 25 X 32 à la française, imprimé sur papier Olin regular blanc 150g, est relié en pleine toile rouge sous jaquette à l'américaine. Le premier plat est frappé des armes de la Maison de Savoie, et le dos titré, le tout doré à chaud.

L'ouvrage en souscription est proposé au prix de 119 € TTC + 8 € de port, soit 127 €. À la parution, il sera mis en vente au prix public de 149 € + 8 € de port, soit 157 €.

Date limite de souscription : Été 2020. Date de parution : Automne 2020.

Pour obtenir un bulletin de souscription, contacter :

Les Continuateurs de l'Armorial de Savoie C.A.S.,

1 avenue Jean Moulin 74150 Rumilly -
Mail : thierry.dadv@outlook.fr
Tél. : 06 83 43 97 83



Détail de l'ouvrage Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, richement illustré.

Carnet de décès

C'est avec regret que nous vous faisons part du décès de :

Jacques Reydelet

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

Nouveaux adhérents

Académie florimontane Annecy
Pascal Gras de Chavanod

Bienvenue chez vous !

LA SALÉVIENNE DES BORNES

Nouveaux numéros de La Riuta

Les numéros 7 et 8 de La Riuta sont en cours de parution.

Au sommaire du n° 7 :

- Quand Arbusigny vivait au pas des bœufs.
- Les magnins.
- Le colporteur.
- L'aurore boréale.
- Que se passe-t-il à la ferme cet hiver

43/44 ?

- La vie de nos familles paysannes au XX^e siècle ?

- Des faits à la légende.
- Hommage à Gérard Vidonne.
- Foué d'la riuta.

Quant au numéro 8, il est consacré au moulin de chez Coquet. Nous vous en donnons un extrait qui titre :

« La force du Foron »

Le Foron, dit « de Reignier », prend sa source dans les marais du Béné, sur la commune d'Évires, aux confins d'Arbusigny, sur le plateau des Bornes. Il se jette dans l'Arve un peu en aval du Pont-neuf sur la commune d'Arthaz.



La Riuta. En vente à La Salévienne au prix de 3 et 5 euros

Sur son cours, sensiblement à 3,7 km en aval de sa source, on rencontre les restes bien identifiables du moulin de « Chez Coquet ». Celui-ci est déjà figuré sur la mappe sarde réalisée entre 1728 et 1738 où il est répertorié comme appartenant à Prosper Ribiollet, un bourgeois d'Annecy, propriétaire dans la commune.

Les derniers meuniers ont été les frères Desbiolles.

Les chemins d'accès actuels ne permettent pas vraiment de deviner que ce moulin, en fond de vallée, fut jadis un site fort fréquenté.

Cette visite nous plonge dans un passé d'au moins trois siècles. On peut assez aisément imaginer l'importance de ce modeste témoin du patrimoine domestique pour les habitants de notre commune. On sait que le pain fut l'élément principal de l'alimentation à raison d'environ 1 kg par personne et par jour jusque dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Des recherches par la section « Recueil de mémoire et patrimoine » du Foyer rural d'Arbusigny et les connaissances de M. Max Desbiolles ont permis de remettre au jour le site du moulin et les chemins d'accès oubliés sous les broussailles.

Il aura fallu l'intervention des employés communaux d'Arbusigny, des Amis des Sentiers de Reignier et finalement le balisage par le Syndicat mixte du Salève pour offrir, depuis 2010, des visites guidées par les ados du pays lors des « journées du patrimoine de pays et des moulins » en juin.

Les vestiges du moulin ainsi que les installations annexes, signalées vers 2009 par Henriette Vachoux, appartiennent à des

propriétaires privés. Nous les remercions d'en avoir autorisé l'accès et la publicité.

Il est demandé de ne pas pénétrer dans le périmètre de la ruine et de respecter ces vestiges qui se fragilisent avec le temps.

Roland Excoffier

BIBLIOTHÈQUE

Échanges

Les Italiens en Savoie. Parcours et naturalisation depuis 1945. SSHA. M&D N° CXXII. 2020. 167 p.

S'unir et se marier en Savoie. M&D N° CXX. 2017. 173 p.

Le festival international de danse d'Aix-les-Bains. Les chapelles autour du lac. Mark Twin (2). Art & mémoire d'Aix-les-Bains. N° 102. Janvier 2020. 64 p.

Estella Canziani : une Anglaise à la recherche du folklore savoyard. Art & mémoire d'Aix-les-Bains. N° 103. Septembre 2020.

Dons...

... de Yves Domange :

Le operazoni del giugno 1940 sulle Alpi accidentali dal Satatomaggiore dell'esercito ufficio storico. 1994. 303 p. + cartes.

L'esercito Italiano alla vigila della seconda guerra mondiale da Mario Montanari. 1993. 589 p.

Venaria reale, palazzo di piacere e di caccia, ideato dall'Altezza Reale di Carlo Emanuele II... disegnato e descritto dal conte Amedeo di Castellamonte, l'anno 1672. Reprint de qualité avec une introduction contemporaine de 31 p. Nombreuses reproductions de tableaux et de plans. Édition de luxe.

Arte in Piemonte : Il Barocco da Franco Caresio. 2005. 191 p. Édition de luxe.

... de Didier Dutailly :

Vélez-Malaga : 24 août 1704 : la guerre sur mer à l'époque de Louis XIV. Revue historique des armées. N° 2969. 2019.

... de Maurice Sublet :

Une bibliothèque de plus d'une centaine d'ouvrages des XVIII^e et XIX^e siècles appartenant au curé Cart de Villy-le-Bouveret, qui était un parent du grand-père de Maurice Sublet. Ces livres concernent surtout la religion avec de nombreux titres édités à Annecy ou Chambéry, ainsi que des livres de littérature et d'histoire.

... de Claude Mégevand :

Le monument des Savoyards morts pour la France (en 1914-1918). 53 pages. Sans date. 53 p.

Histoire de l'Abbaye de Tamié en Savoie par Eugène Burnier. 1865. 312 p.

La franc-maçonnerie savoissienne à l'époque révolutionnaire d'après les registres secrets par François Vermale. 1912

La folle aventure des zones franches par Paul Valayer. 1933. 32 p.

Les ruines de Faucigny, poème par Auguste Buchot. 1878. 29 p.

Exposition internationale des arts décoratifs et industriels. Paris 1925. Rapport général, section artistique et technique présenté au nom de Fernand David, Sénateur, Commissaire général de l'exposition. T. VII. 1929. 106 p.

L'Écho paroissial de La Vernaz. Octobre 1917

L'Alésia de César près de Novalaise en Savoie par Théodore Fivel. 1866. 164 p. + planches

Bardonnex, passé-présent par Robert Curtat. 1982. 79 p.

Claude Favre de Vaugelas, mousquetaire de la langue française par André Combaz. 2003. 279 p.

Revue de Savoie T. V. 1914. 143 p.

Autres dons :

La vie sur les bords du Léman à travers le temps : Yvoire, L'abbaye de Filly, Excenevex, Nernier. 1988. 285 p.

Une fille de mère Rivier : Présentation de Marie: révérende mère Marie sainte Blanche, supérieure générale 1932-1949 par sœur M.M. 1962. 237 p. Elle vécut la période de la suppression des congrégations religieuses à Saint-Julien-en-Genevois.

Histoire universelle sous la direction de V. Duruy. 1865. 573 p.

CARNETS D'HISTOIRE

Savez-vous que... ?

Le Benon vous propose une nouvelle rubrique qui se prête bien aux petites et étonnantes découvertes que l'on peut faire au cours de nos lectures et qui valent la peine d'être partagées avec tous nos amis lecteurs.

Nous espérons que vous serez nombreux à participer à cet échange ; il suffit d'envoyer un petit mail à

lebenonsalevienne@gmail.com

Claude Mégevand inaugure aujourd'hui cette rubrique :

Savez-vous que ?

– Dans sa séance du 20 mai 1914, présidé par Fernand David, le Conseil général donne un avis favorable à la création du chemin de fer funiculaire du Haut-Salève demandé par M. Gess pour la concession d'une voie ferrée d'intérêt local d'un mètre de largeur à traction funiculaire entre Vovray (commune d'Archamps) et La Croisette. M. David demande qu'il y ait un tarif spécial pour les locaux. La guerre semble avoir mis fin au projet.

– Lors de l'inauguration de la statue de Berthollet à Annecy en 1844, le syndic de Talloires avait souhaité que Talloires se nomme désormais Talloires-Berthollet. La commune est le lieu de naissance du célèbre chimiste dont les origines familiales sont à Collonges-sous-Salève.

– que les pentes du Salève peuvent menacer des habitations : « Un ancien glissement de 25 hectares environ, menaçant le hameau de Blécheins (commune d'Archamps)

s'est accentué à la suite des grandes pluies de 1910 ; sa vitesse journalière atteint 5 à 6 mètres. Au printemps 1911, le mouvement a repris, mais avec une vitesse beaucoup moindre ».

– Au XII^e siècle, les Usses ruinent le couvent de femmes de Chamarande ; en 1720 elles emportent plusieurs ponts ; en 1757, la route de La Balme de Sillingy à Musièges dut être abandonnée. En 1771, 1776, 1827, 1830, 1835, 1854, 1859, 1877, 1878, 1879, 1882, 1886, la rivière attaque les digues, déborde, cause de graves avaries aux routes qui la longent et la traversent. Le 2 octobre 1888, une crue extraordinaire ruine le nouvel établissement des bains de la Caille..., couvre le pont des Douattes. La route est encore endommagée en 1892 et 1899. Il n'y a pas si longtemps, c'est le pont Rouge qui a dû être reconstruit.

Mais où sont passés les peupliers d'antan ?



Vulbens vers 1920.

Vers 1920, des rideaux de peupliers s'effiloçaient le long des chemins et des ruisseaux. Vers 1960, ils se faisaient beaucoup plus rares. Aujourd'hui, « *morne plaine* ». C'est le cas de le dire : c'est à Napoléon que l'on doit la progression fulgurante de la variété italienne à croissance rapide du peuplier noir, introduite en France dès 1745. Il la fit planter le long des routes de France pour que l'armée ne marche pas en plein soleil en été et pour améliorer l'orientation en hiver.

C'est en effet au début du XIX^e siècle que le peuplier s'est répandu sur le Vuache. On en a pour preuve les baux que les Collomb, propriétaires de deux fermes à Dingy, passaient avec leurs fermiers.

En 1827, ils imposent aux fermiers Cudet de planter chaque année 200 saules ou peupliers « qui seront reconnus 6 mois après leur plantation par une personne désignée ». (Les Collomb étaient plus qu'exigeants avec leurs fermiers, jusqu'à en acculer certains à la ruine).



Vulbens vers 1960.

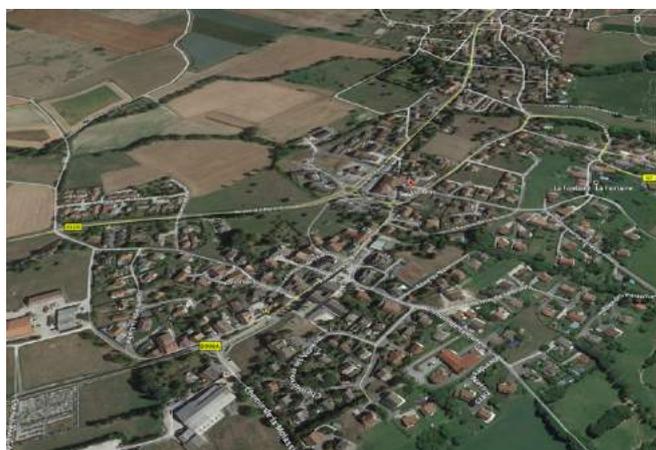
En 1827, les mêmes doivent entretenir les haies vives et mortes, planter les arbres fruitiers fournis par le bailleur, ainsi que les saules et peupliers pour entourer les prés à la distance de 20 pieds les uns des autres. De plus, ils doivent planter dans l'interstice des peupliers déjà en pépinières, 600 peupliers de pays et 400 saules. En 1937, il est défendu au fermier de disperser les branches des peupliers et des saules, il doit les planter le long des haies du domaine. Cela s'explique par le fait que le peuplier « r'biole » (redonner des pousses) facilement.

La plaine du Vuache depuis les temps romains, comme l'a démontré par ailleurs Philippe Duret, souffrait d'une terre humide, spongieuse. Le peuplier a la faculté d'assécher

les sols détremvés. « *Il peut consommer jusqu'à 600 litres d'eau par jour* ». Il a une croissance si rapide que dès 25-30 ans, on peut l'exploiter et le débiter en planches. Bon marché, il est encore utilisé pour la production de palettes ou d'allumettes.

Nos amis suisses constatent que « le peuplier noir est aujourd'hui une des espèces d'arbres les plus menacées d'extinction en Suisse. En raison des perturbations des zones alluviales dues notamment à l'extraction de gravier, au pompage et à l'endiguement, mais aussi à cause du croisement avec des formes hybrides, cette essence pionnière de la ripisylve (végétation bordant les milieux aquatiques) risque en effet de disparaître¹ ».

Ils relèvent pourtant le rôle écologique de



Vulbens aujourd'hui.

premier plan que tient cette espèce, de même que le saule, avec une « entomofaune » riche et diversifiée. Son tronc et son houppier sont appréciés par plusieurs espèces d'oiseaux et autres petits animaux. Enfin, sa capacité à fixer les métaux lourds présents dans le sol n'est pas négligeable.

Aujourd'hui, dès le début de l'hiver, le pays souffre de sécheresse. Sont-ce les peupliers d'antan qui ont asséché nos terres ???!

Il me souvient particulièrement de deux peupliers plus que centenaires, de leurs longues silhouettes efflanquées en haut du village, éternelles sentinelles à subir les foudres célestes. Ils ont fini par succomber sous les coups de boutoir des orages...

Dominique Miffon

¹https://www.waldwissen.net/wald/baeume_waldpflanz/en/laub/wsl_schwarzpappel/index_FR

Le blason actuel de Saint-Julien est-il conforme aux principes séculaires des armoiries ? Telle est la question qui nous taraudait depuis plusieurs années. Le confinement nous a permis de prendre le temps de creuser la question et de partir à la recherche d'un blason historique et authentique.



En 1949, Robert LOUIS, dessinateur, symboliste des services officiels de l'État, a publié un ouvrage intitulé « Armoiries des villes de France : blasons des préfectures et des sous-préfectures avec leur description héraldique ». Pour Saint-Julien-en-Genevois, il note « *d'azur à deux griffons affrontés d'or* ». Reproduite ci-contre, l'édition ne respecte pas la qualité des couleurs héraldiques or et d'azur, mais elle correspond à la description héraldique.

César DUVAL qui a eu connaissance de ces armoiries, les décrira ainsi : « *d'azur à deux griffons d'or pèris en pal* », mais en tant qu'historien et maire de Saint-Julien de 1881 à 1896, il s'interroge sur l'origine de ces deux griffons et conteste les armoiries de sa ville. Il dira avec ironie « *de quelle charte les a-t-on exhumés, personne ne saurait le dire, et pour cause. Il est probable que l'honorable maire s'était inspiré d'un panneau à deux cartouches, datant du siècle dernier¹ qui décorait naguère le tympan de la porte principale de l'ancienne église de Saint-Julien et qui a été transporté depuis dans la bibliothèque communale ; sur chacun est sculpté un griffon accroupi. De là aux armes de la ville il y a loin.* »



de TERNIER

César DUVAL² pense qu'il n'en existe pas d'autre que celles de « la maison de Ternier, dont Saint-Julien a virtuellement recueilli la succession, c'est-à-dire "*d'or à 3 pals d'azur*" ».

Ce blason est identique à celui de l'armorial dit Lajolo³ : « *palé d'or et d'azur de six pièces* ». On peut considérer l'avis de César DUVAL comme un simple vœu personnel. Au Moyen Âge, Ternier n'est pas Saint-Julien et réciproquement. D'ailleurs Ternier entre dans l'histoire bien avant Saint-Julien. L'armorial de Lajolo, que l'on peut considérer comme l'armorial officiel du Royaume de Sardaigne pour le Duché de Savoie, précise « *La maison de Ternier sans contredit, est une de celles qui remontent l'histoire de leur noblesse bien avant sous les rois de Bourgogne, et même comme l'on tient sous l'empire de Charlemagne.* » C'est probablement le nom de lieu « Ternier » qui a donné le nom à cette famille de Ternier. Les noms de famille se sont fixés aux alentours du XII^e ou XIII^e siècle.



L'armorial de Lajolo donne pour Saint-Julien le blason ci-contre avec un titre de marquisat. « Cet armorial, dit Paul Guichonnet, date des deux dernières décennies du XVIII^e siècle. Il s'agit d'un recueil élaboré sur la base du matériel généalogique et héraldique provenant des *consegnamenti* de titres et d'armoiries, effectués au siècle précédent. Par conséquent il est probable que ce blason existait déjà au XVII^e siècle ».

¹ Comprendre : au XVIII^e siècle.

² In « Ternier et Saint-Julien : essai historique sur les anciens baillages de Ternier et Gaillard ». 1879.

³ Armorial du Duché de Savoie dit armorial Lajolo dressé au XVIII^e siècle par le vice-héraldiste royal de la cour de Turin.



SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Aujourd'hui le blason officiel de Saint-Julien est celui ci-contre.
Comment en est-on arrivé à ce blason ? De toute évidence, on a voulu superposer les blasons de Ternier et les 2 griffons du blason précédent de Saint-Julien. Manifestement, on a voulu à la fois donner raison à César DUVAL, et au premier magistrat de la commune qui l'a précédé. Mais en faisant cette opération, les principes fondamentaux de l'héraldique ne sont pas respectés. En héraldique, l'usage courant ne permet pas la superposition des métaux, ici l'or et l'argent. La description du blason serait : « *d'or aux trois pals d'azur, aux deux griffons d'argent affrontés sur le tout* ». Comme à l'époque de César DUVAL, on a conservé le cimier à trois tours d'or maçonnées de sable avec les deux supports : à droite, une branche de chêne et à gauche, une branche de laurier (?) reliées par un nœud d'azur. Actuellement les branches sont inversées par rapport à l'époque de César DUVAL.



Quant au blason de Ternier, il avait, d'après DUVAL, en cimier une couronne qui pourrait être celle d'un marquisat mais elle ne semble pas conforme aux couronnes qui donnent le titre du détenteur du blason. Est-ce une fantaisie ou une interprétation encore inconnue ? Il comprend en support les branches de chêne et de laurier inversées par rapport au blason actuel de Saint-Julien. Nous ne trouvons ce blason que dans l'ouvrage de César Duval précité. Est-ce une invention de l'auteur ou de son éditeur ?



L'armorial nobiliaire de Savoie de Foras ne mentionne pas ces mêmes cimier et support comme le montre la reproduction ci-contre. Était-ce une invention du maire qui a précédé DUVAL ? Le blason est bien « *d'or à trois pals d'azur* » mais le cimier est un buste d'homme aux couleurs de Ternier, et le support est constitué normalement de deux lévriers.



Saint-Julien en Genevois
Blason ancien

Mais Saint-Julien avait bel et bien un autre blason avant César DUVAL. Il figure sur une carte officielle des provinces des États sardes des environs de 1835, intitulée « *Stati della R. (reale) di Savoia : Contesse del Genevese* », où les blasons des dix principales villes des provinces du Genevois et de Carouge sont imprimés en couleur. Jacques GOMBERT¹ nous a aimablement reproduit celui de Saint-Julien.
Ce blason peut se lire ainsi « *de sable à deux griffons d'or passant ailés affrontés tenant un anneau de même.* » Nous savons que ce blason existait vers 1830, mais nous ne connaissons pas sa véritable ancienneté.



D'autre part, les archives départementales de Haute-Savoie ont retrouvé les deux griffons dans un armorial de la fin du XVIII^e siècle. En effet, dans leur ouvrage sur les armoiries des communes², les archives départementales ne retiennent pas le blason d'aujourd'hui, sans toutefois le dénoncer, mais tout en pointant l'erreur de César DUVAL ! Elles retiennent comme blason de Saint-Julien « *d'azur à deux griffons d'or affrontés* » ; elles le tiennent de l'armorial dit de Van Helmont³ dessiné vers 1772... Et qui finalement reprend les couleurs azur et or de la famille de Ternier... qui est finalement le même que celui reconnu par l'État français pour Saint-Julien, sous-préfecture. Simplement avec un dessin un peu plus moderne.

¹ Héraldiste. Auteur de « *Armorial de Haute-Savoie et des provinces environnantes* ».

² *Armorial des communes de la Haute-Savoie*. 2004 p. 189

³ Armorial propriété de l'Académie florimontane d'Annecy.



Il était courant qu'un seigneur ayant pu participer au financement de l'église transmette une caractéristique de son blason. Est-ce le cas? Peut-être d'autres découvertes plus anciennes nous éclaireront-elles. Si la mairie peut retrouver les griffons de la porte de l'ancienne église construite en 1701, ils mériteraient d'être mis en valeur comme un élément du patrimoine de Saint-Julien et un souvenir de son ancienne église. Nous avons pu nous en procurer une photo issue de travaux de M. Renault¹, ancien photographe à Saint-Julien (ci-dessus à gauche).

En conclusion, on a une certitude : le blason d'aujourd'hui peut être considéré comme non conforme par rapport aux principes de la « science héraldique ». Le blason historique comprend bien « deux griffons d'or affrontés », mais le plus ancien est-il sur fond d'azur ou de sable? les griffons sont-ils « passant », c'est-à-dire marchant ou « rampant » c'est-à-dire debout ?



Le blason de Saint-Julien en mosaïque figurant sur le monument aux morts d'Annecy. Ce blason est inséré dans les pavés depuis longtemps et pour longtemps.

Claude Mégevand

Un vrai faux déserteur

de Saint-Julien en 1870 : triste suite et fin

Le Benon de l'été 2009, n° 65, contient la rocambolesque vraie-fausse désertion de Jean Victor Colliard, engagé aux Francs-tireurs du Mont-Blanc à dix-sept ans. Cet engagement, par un subtil tour de passe-passe du préfet Jules Philippe avait été considéré comme nul, et le jeune Colliard renvoyé dans ses foyers. On aurait pu imaginer que c'était la fin de l'histoire. Le destin de certains hommes demeure mystérieux : pourquoi agissent-ils ainsi? Pourquoi persévèrent-ils dans le mal et l'erreur? Nous n'en savons rien. La vie de Jean Victor Colliard est un exemple de ce mystère du destin.

Le démon du vol

Jean Victor naît le 28 juin 1853, au hameau de L'Éluiset, à Viry, d'un père, Claude,

douanier sarde, et d'une mère au foyer, Françoise Jenny Lentin. De son enfance et sa jeunesse, nous ignorons tout ou presque. Vers seize ans, il s'installe à Perly-Certoux (canton de Genève) où il aurait été en apprentissage. En octobre 1870, il s'engage aux Francs-tireurs du Mont-Blanc dont il se sépare au bout de deux mois pour aller prendre des nouvelles de sa famille. L'affaire fait du bruit et remonte jusqu'au préfet de Haute-Savoie. Finalement, pour des quantités de raisons, l'affaire s'arrange et son engagement est résilié fin décembre 1870-début janvier 1871. Il réintègre alors le domicile familial à L'Éluiset.

Solide gaillard de 1,73 m, fils d'un préposé des Douanes, il a été élevé assez strictement, mais avec beaucoup d'affection de la part de sa mère. Ses parents lui ont notamment inculqué les principes moraux de franchise, d'honnêteté et de travail. Est-ce le désœuvrement? L'ennui? Le besoin d'argent? Le goût du risque? De mauvaises fréquentations? Nous

¹ Nos remerciements à Michel Brand et Dominique Miffon qui ont retrouvé cette photo alors que l'article était sous presse.

n'en savons rien, mais sa façon de concevoir la vie se détériore rapidement, selon les critères communément acceptés. Commence alors une série de condamnations et des séjours plus ou moins longs dans diverses prisons de Savoie et d'Isère :

- Le 29 février 1872, la cour d'appel de Chambéry le condamne à un mois de prison pour vol ; il ne s'agit que d'un petit larcin au détriment d'un commerçant. Il découvre la prison de Chambéry.

- Le 6 août 1874, le tribunal de Thonon-les-Bains prononce une sanction de dix mois pour vol ; le vol est important et concerne une somme d'argent volée à un particulier. Il connaît la geôle thononaise.

- Le 22 mars 1875, la cour d'appel de Grenoble lui inflige treize mois pour vol ; l'organisation du vol laisse présumer une préméditation. Il fait donc l'expérience de la prison grenobloise.

- Le 8 juillet 1875, le tribunal de Saint-Julien-en-Genevois le condamne à dix-huit mois pour vol ; l'importance de la somme et son palmarès judiciaire incitent les juges à faire preuve de sévérité. Il fait enfin un séjour à la prison de Saint-Julien.

Convoqué en 1872 pour le conseil de révision de la classe 1873, on le déclare « bon absent » puisqu'il se trouve alors en prison à Chambéry.

Service militaire : vols et désertions

Convoqué, début avril 1874, pour effectuer son service militaire, il ne peut se rendre à cette convocation puisqu'il est alors en prison à Chambéry. Sorti des geôles iséroises fin 1877, il est appelé à remplir ses obligations militaires au 30^e RI à Annecy, où il arrive le 2 janvier 1878. Comme il fait preuve d'indiscipline, et que, de plus, il continue de voler dans la caserne ou à l'extérieur, son service militaire se passe très mal. Il ne le sait pas, mais son service militaire va durer fort longtemps.

Ne supportant pas la discipline militaire, au bout de trois mois, il déserte et part à Chambéry où il se fait prendre par la gendarmerie. Le 21 mai 1878, le conseil de guerre permanent de la 14^e Région militaire (Lyon), siégeant à Grenoble, le condamne à cinq ans de prison pour « désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets » et « filouterie au préjudice de trois

restaurateurs ». Gracié du restant de sa peine, le 19 août 1880, il est muté au 4^e Régiment de Zouaves en Tunisie, où il arrive en septembre 1880.

Il fausse rapidement compagnie à son régiment et réussit à passer en Algérie où la gendarmerie l'arrête. Le 12 novembre 1880, il est condamné par le conseil de guerre de la Division d'Alger à cinq ans de prison pour « désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets non représentés à son retour ». Colliard part à Douera (près d'Alger), goûter aux « charmes » de son pénitencier militaire. En août 1882, il bénéficie d'une libération conditionnelle, mais ne peut se contraindre à éviter de voler. Il se voit, le 22 septembre 1882, infliger une peine de deux ans de prison et cinq années de surveillance pour « vol étant en état de récidive légale », par le tribunal de Blida (Algérie). Au cours de son transport vers Tunis, il déserte à nouveau. Repris par les gendarmes, le conseil de guerre de la division d'Alger prononce contre lui, le 28 novembre 1882, une peine de cinq ans de prison pour « désertion à l'intérieur en temps de paix avec circonstances aggravantes ». Il repart à Douera, d'où, au bout de deux ans et demi de détention, il est renvoyé sur son corps d'origine en Tunisie, en libération conditionnelle.

En juin 1885, après avoir volé des effets et de l'argent à un camarade, il déserte de nouveau, et se fait reprendre par les gendarmes sans avoir réussi à passer en Algérie. Il est condamné, le 3 juillet 1885, par le conseil de guerre de la Division d'occupation de la Tunisie, à dix ans de réclusion, à la dégradation militaire et à dix ans de surveillance de la haute police pour « vol au préjudice d'un militaire et désertion à l'intérieur en temps de paix après désertions antérieures ». Il est envoyé au pénitencier militaire de Ti-Bourzouk¹ (Tunisie) pour y subir sa peine. Dix ans de pénitencier militaire à travailler à des travaux de piste et de construction extrêmement pénibles devraient faire oublier à Jean Victor Colliard ses instincts jamais réfrénés de vols. C'est du moins ce que pensent les juges du conseil de guerre de Tunis. Malheureusement il n'en est rien.

La spirale infernale

Élargi du pénitencier de Ti-Bourzouk et libéré de ses obligations militaires, (arrivé au service militaire le 2 janvier 1878, nous

¹ Aujourd'hui Tebourzouk.

sommes alors en 1895, dix-sept ans plus tard!!!), Colliard, toujours attiré par Alger, passe de Tunisie en Algérie. Les tentations sont trop fortes et il succombe de nouveau : il est arrêté pour vol au préjudice d'un commerçant



L'appel au camp de Saint-Jean-du-Maroni
Photographie datant des années 1905-1906

d'Alger. La cour d'appel d'Alger le condamne, le 10 avril 1895, à deux ans de prison et 10 F d'amende. Il ne passe qu'un an à la prison civile d'Alger et rentre en France où le département de Haute-Savoie lui est interdit de séjour.

Jean Victor n'a cure de cet interdit et vient à Saint-Julien-en-Genevois où il commet quelques vols, puis disparaît. Le tribunal correctionnel de Saint-Julien le condamne par défaut, le 31 décembre 1896, à six mois de prison pour « vol et contravention à l'interdiction de séjour ». Colliard n'est pas parti bien loin, il se trouve à Chambéry où, bien évidemment, il se laisse aller à son démon, le vol. Est-il si maladroit ? En tous cas, il est arrêté une nouvelle fois par la gendarmerie. La qualification de son vol et son imposant casier judiciaire font que la cour d'appel de Chambéry le condamne, le 14 avril 1897, à un an de prison, et, en raison de son ahurissant casier de récidiviste, « à la relégation ».

La relégation

Disposition abolie en 1970, la relégation, instituée par la loi Waldeck-Rousseau du 27 mai 1885, avait pour objet de « débarrasser » la France métropolitaine des multirécidivistes. Considérés comme nuisibles à la sécurité de la France métropolitaine car irrécupérables, ils étaient internés « sur le territoire des colonies ou possessions françaises » à perpétuité. Ils ne pouvaient, en effet, quitter le territoire de relégation qu'avec une permission spéciale ou « une grâce administrative ». « La relégation se veut une peine pragmatique par excellence : elle débarrasse le sol de la métropole des indésirables qui s'y trouvent, elle pourvoit une

colonie d'une main-d'œuvre bon marché et, en dernier lieu, elle permet, pour ceux qui le veulent, de commencer une nouvelle existence aux antipodes » (Jean-Lucien Sanchez).

Les relégués sont, après un tri réalisé par la commission des récidivistes, envoyés en Guyane où ils sont placés :

- en relégation individuelle, sur un lopin de terre qu'ils doivent mettre en valeur, pour ceux estimés les plus prometteurs ;

- en relégation collective, au camp de Saint-Jean-du-Maroni (à 17 km au sud de Saint-Laurent-du-Maroni), ou une de ses annexes, pour la très grande majorité.

Surnommés « pieds-de-biche » ou « pilons » les relégués sont très mal vus par les bagnards. En argot du bagne, un mendiant s'appelle un pied-de-biche. Comme, parmi les relégués, il y a beaucoup de vagabonds, le terme méprisant de pied-de-biche a été appliqué à tous les relégués. Il semble, selon divers témoignages, que l'administration pénitentiaire ait aussi considéré les relégués avec beaucoup de mépris, le terme relégué étant devenu un synonyme de vagabond. « La relégation ! Je ne m'imaginai pas que c'était ainsi. Quand on lit : "Condamné à tant et à dix ans d'interdiction de séjour", on croit aisément qu'une fois sa peine achevée, l'homme n'a qu'à courir le monde pourvu qu'il ne rentre pas en France. Ce n'est pas cela. Il va à Saint-Jean, dit Saint-Flour. Ce n'est pas que Saint-Jean soit laid. C'est joli. C'est même zoli ; zoli ! comme on dit à Athènes. » (Albert Londres, op. cit., p. 160)

Jean Victor Colliard, avec son lourd casier judiciaire et sa dernière condamnation par la cour d'appel de Chambéry, correspond très exactement aux critères définis par la loi sur la relégation des récidivistes. Avant de partir en Guyane comme relégué collectif, il doit, selon la loi, accomplir la peine à laquelle il a été condamné à Chambéry. Il n'est donc mis à la disposition du ministre des Colonies qu'en janvier 1898 et rayé des registres de l'armée française, étant classé comme indigne de porter l'uniforme. Le 15 mars 1898, Jean Victor Colliard embarque, à Saint-Martin-de-Ré, sur la « Calédonie » à destination de la Guyane où il arrive une quinzaine de jours plus tard.

En Guyane : un quadruple évadé

Arrivé sur le sol guyanais, fin mars-début avril 1898, le relégué collectif Colliard est directement envoyé au camp de Saint-Jean-du-

Maroni. Ce camp militaire en briques, fabriquées par les relégués eux-mêmes, se situe sur les bords du Maroni, fleuve limitrophe avec la Guyane hollandaise (Surinam aujourd'hui) qui n'attirait pas du tout les relégués

« Sur la gauche du Maroni, un large espace fut débroussé et sept collines apparurent. Et comme, en ces lieux, le toupet ne manque pas, en plus de Saint-Flour, on appela Saint-Jean : la petite Suisse. Des bungalows sommeillent à l'ombre des manguiers. La flore tropicale décore au ras du sol. Une route poil de carotte, mais bien peignée, conduit de vallon en vallon. Et, plus loin, au fond, sur le quatrième plateau — ce que nous venons de passer est le quartier administratif — s'élèvent quinze grandes cases, hautes sur pattes : le séjour de MM. les interdits de séjour. » (Albert Londres, op. cit.).

On pourrait penser Colliard abattu, ou à tout le moins conscient de la très pénible situation dans laquelle il s'est mis. Pas du tout ! Le 25 juillet 1898, Jean Victor s'évade de Saint-Jean-du-Maroni. Comme la majorité des « bagnards guyanais », il croit au mythe de l'établissement au Brésil. Il fuit donc en direction de la frontière brésilienne. Il n'est repris que le 18 novembre suivant, entre Cayenne et l'Oyapock, fleuve marquant la frontière avec le Brésil. Il reçoit trois mois de prison comme punition. Colliard, un peu meurtri et déçu, ne fait plus parler de lui pendant trois ans.

On le pense assagi, et il est désigné pour un poste d'assigné à Cayenne au tout début de l'année 1901. Les postes d'assignés sont recherchés par les relégués car, travaillant pour des entreprises privées, leurs revenus s'améliorent et, de plus, ils jouissent alors d'une certaine liberté. Dès le 8 mars 1901, il s'évade de Cayenne. Il souhaite rejoindre le Brésil voisin. La gendarmerie, connaissant bien le rêve brésilien des bagnards, le reprend presque aussitôt. Il écope de quatre mois de prison qu'il effectue à Cayenne. À l'expiration de sa peine, il est bien évidemment renvoyé au camp de Saint-Jean. Il ne peut plus espérer aucun poste d'assigné.

À peine arrivé au camp, il s'en échappe, le 2 mai 1901. Il est repris au bout de deux jours, le 5 mai. Pour tenter de le briser, on lui donne six mois de prison. Sorti de sa geôle guyanaise Colliard, montrant ainsi qu'il n'a rien perdu de son caractère rebelle à toute autorité, se dérobe à un appel, le 20 janvier 1902 : il retourne en

prison pour six mois. Peut-être fatigué par ces deux longs séjours en prison, Jean Victor Colliard se fait oublier pendant trois ans.

Le rêve d'évasion est le plus fort et, le 26 juin 1905, notre Savoyard s'évade une quatrième fois de Saint-Jean-du-Maroni et tente de rejoindre le Brésil. La gendarmerie le saisit avant même d'atteindre Cayenne, le 3 août 1905. Il est condamné à deux mois de prison. Très certainement usé par sa vie aventureuse, son séjour guyanais et ses évasions manquées, Jean Victor Colliard meurt, d'épuisement plus que de maladie, le 24 janvier 1906, à dix heures du matin, à Saint-Jean-du-Maroni, très loin de sa Savoie natale. Le 4 mai de la même année, dans l'après-midi, son acte de décès transmis par le ministre des Colonies est retranscrit sur le registre des décès de Viry. Naissance et mort de Jean Victor Colliard sont bien enregistrées dans les livres de Viry. Tout est en ordre pour l'éternité.

En refermant le dossier « Jean Victor Colliard », on reste pantois. Colliard n'a commencé sa « carrière » de voleur qu'à dix-neuf-ans et il est mort à cinquante-trois ans, soit une vie « active » de trente-quatre années. Pendant cette période, il a passé :

- 6 ans et 6 mois dans des prisons civiles,
- 17 ans dans des prisons militaires,
- 8 ans en relégation en Guyane.

Trente-et-un ans et six mois en détention de différentes sortes pour trente-quatre ans de vie, cela ne fait que très peu de vie libre !

Comment expliquer cette vie de vols, d'escroqueries, de désertions et d'évasions ? Les divers dossiers judiciaires le concernant datent d'un temps où juges et justiciables ne s'affrontaient pas à coup d'experts et d'expertises psychologiques. Ils ne contiennent que des indications sur les vols, les désertions ou les évasions. On ne peut donc que se perdre en conjectures. En réétudiant l'affaire de la vraie-fausse désertion, on peut se demander si Colliard ne souffrait pas, déjà, d'une maladie psychique lui rendant autorités, cadres de vie, résidences, insupportables. La vie de Colliard n'a pas été « un long fleuve tranquille », mais une suite de catastrophes volontaires aboutissant à une fin prématurée. Quel gâchis !

Didier Dutailly

Sources :

Le Benon, n° 65, été 2009, pp. 19-22

ADHS : 1 R 582

ANOM : COL H 954

Jean Lucien SANCHEZ, « La relégation (loi du 27 mai 1885) », Criminocorpus [en ligne]

Albert Londres, *Au Bagne*, Paris, Albin Michel, 1932, 249 p.

Les dictons du mois de juin

Les fleurs de mai s'en sont allées avec les idylles joyeuses et les chants des poètes. Leur parfum demeure encore et se mêle aux senteurs de juin, dans le charme épanoui d'un printemps déjà tout plein des promesses de l'été qui commence.

Juin bien fleuri,
Vrai paradis !

Ma foi ! vivent les beaux jours ! nous aurons l'hiver prochain, du vin dans la cave, c'est-à-dire du soleil dans le cœur, car le vin, c'est du soleil en conserve.

Prépare autant de bons tonneaux
Qu'en juin tu verras de jours beaux.

Les chaudes journées ne vont pas sans tonnerre, mais c'est bon signe :

Tonnerre au mois de juin
Donnera paille et foin.
Tonnerre en juin
Abondance de fruits et de grains.

Et comme chacun sait, l'été commence le 21 juin. Et déjà l'on pense aux prochains labours, sitôt les moissons finies :

Labour d'été
Vaut du fumier.

L'on dit encore :

Été sec et poudreux,
Hiver très rigoureux.

Enfin un dicton... savoureux :

Aux mois de juin et de juillet,
Bouche fraîche... et le reste net !

*Faisons quelques haltes
rafraîchissantes, c'est le cas de le dire,*

pour étudier l'influence de la pluie au cours du mois. Voici la Pentecôte qui tombe, cette année, le 31 mai :

Quand il pleut pour Pentecôte, 
Il pleut quarante jours sans faute.

*Saint Claude, le 6 juin, est un saint...
débrouillard :*

Si sainte Pétronille nous mouille (31 mai)


Que saint Claude, le ciel sombre
débrouille. 

Cette année la Trinité coïncide avec la fête de saint Médard. Malheur à nous s'il a plu le 8 juin ! Que nous restera-t-il ?

S'il pleut à la saint Médard, [8 juin] 
La récolte diminue d'un quart.

Quand il pleut pour la Trinité [7 juin] 
Le blé diminue de moitié.

Voici le 16 :

S'il pleut le jour de saint Cyr 
La vinée diminue jusqu'à la tire.

Le 19, saluons saint Gervais :

Saint Gervais quand il est beau
Tire saint Médard de l'eau.

Au contraire :

S'il pleut le jour de la saint Gervais,
Pour les blés, c'est signe mauvais.

Le 24 :

Eau de saint Jean ôte le vin
Et ne donne pas de pain...
Avant la saint Jean, pluie bénite ;
Après la saint Jean, pluie maudite.

Le 28 :

S'il pleut la veille de saint Pierre,
La vinée est réduite au tiers.

Le 29 :

Saint Pierre et saint Paul pluvieux
Pour trente jours sont dangereux.

Le 30, enfin :
Quand saint Pierre ne lave les chemins,
Saint Martial le fait comme il convient.
Dès le 11, les foins sont mûrs :

À la saint Barnabé, 
La faux au pré.

Ce jour-là, on dit quelquefois, mais à tort :

Le plus grand jour de l'été,
C'est celui de la saint Barnabé.

Le dicton suivant est plus exact :

Le 20 juin, jour de la saint Sylvère,
Est le plus long jour de lumière.

... Après les jours d'hiver, les jours de pluie, les jours de guerre, souhaitons que notre Pays trouve bientôt des « jours de lumière ». Que ces années qui viennent, dans la quiétude des soirs de la saint Jean, une flamme pure et joyeuse brille de colline et porte au ciel la fierté et la foi des paysans de France :

À la saint Jean,
Les feux sont grands !

Relevé par Claude Mégevand

Sur l'Agriculteur du Sud-Est de 1943. NB : nous avons mis des icônes météo en face des fêtes des saints jusqu'au jour de bouclage du Benon. Au lecteur d'en tirer des conclusions sur ce que seront les récoltes cette année !

Des forêts et des hommes

« *LE REBOISEMENT* — Notre collaborateur Démolis se fera un plaisir de répondre aux collègues qui voudront bien lui demander des renseignements sur la théorie et la pratique du reboisement ; et aussi de les mettre en rapport avec les sociétés qui ont pris à tâche de maintenir et développer cette partie si importante de la richesse et de l'industrie françaises. Voici l'adresse de notre collaborateur : M. L. Démolis, instituteur à Neydens, par Le Châble (Haute-Savoie) ».

Cette annonce a été insérée entre deux articles de leur correspondant haut-savoyard « Méditation de fin d'année » et « Ce qu'on appelle le progrès » publiés le 8 janvier 1928 dans le N° 14 de *La Revue de l'École*. Située à Paris (157, boulevard Saint-Germain) cette « Revue hebdomadaire d'Enseignement et Journal de préparation de classe » entamait alors sa huitième année éditoriale sous la direction de M. Pierre Dufrenne. Au prix de 85 cent. le numéro, elle s'adressait essentiellement aux fonctionnaires de l'Éducation nationale et aux éducateurs préparant à la vie professionnelle, en France et dans les pays francophones.

Qui était-il ce fils et frère d'instituteurs originaires de Chêne-en-Semine ? Prénommé et baptisé Charles Louis, cet admirateur de saint Louis préférera toujours son second prénom. Il a 37 ans lorsque la Grande Guerre éclate. Il occupe alors le poste d'instituteur dans son village natal où il vit avec sa jeune épouse Marie Dérobert originaire de Champagne (Frangy). De leur union célébrée en 1910 sont nées deux petites filles, Georgine et Simone. Mobilisé le 1^{er} août 1914, le caporal Louis Démolis est incorporé au 11^e bataillon de Chasseurs à pied, dans lequel il avait effectué son service militaire. Si Marie est inquiète, Louis est confiant. Il la rassure en lui promettant d'être de retour dès l'automne. C'est un homme solide, optimiste, vaillant. Il connaît son « Histoire de France », la Patrie est toujours victorieuse. Et surtout, il croit en Dieu. Cette noble espérance, il l'a donc, pour ainsi dire, chevillée à l'âme...

À l'heure de la rentrée scolaire, le nouveau sergent-major est déjà loin, très loin, quelque part entre le Nord et l'Est. Chaque année, il revient en permission, et chaque année, il rejoint les bataillons de son régiment, jusque dans les tranchées avec leurs dix-huit mois d'affilée. Une telle bravoure lui vaudra d'être décoré de la Croix de guerre avec socle de bronze, assortie de cette reconnaissance : « *Au bataillon depuis le début, 51 mois de front. Scrupuleusement consciencieux et d'un moral très élevé a toujours rempli ses fonctions avec zèle et modestie* ».

Mais pétri d'une douloureuse amertume, il n'en éprouvera aucune fierté. Les horreurs partagées avec ses frères d'armes hanteront longtemps ses nuits sans sommeil. Le militaire

est enfin « renvoyé dans ses foyers » le 22 janvier 1919, après quelques semaines de « remise en forme » à Antibes. On lui rend ses habits civils, vareuse, pantalons, bretelles, mouchoir, chemise, cravate, caleçons, et les quelques sous oubliés dans ses poches. L'Éducation nationale le jugeant apte à reprendre ses fonctions, il retrouve son poste d'instituteur à Chêne jusqu'en juillet 1921. Il est ensuite nommé instituteur-directeur des écoles de Neydens, acceptant également la responsabilité de secrétaire de mairie. Lorsque sonne l'heure de la retraite en juillet 1932, Louis et Marie, femme altruiste dévouée auprès des malades, vont s'installer dans une petite maison sans confort ni eau courante, à Bonlieu (Sallenôves). À sa mort en 1956, il est enterré au cimetière de Frangy, où il sera rejoint quelques années plus tard par son épouse.

Entre-temps, Louis et Marie revenaient parfois à Neydens où vivaient leur fille, Simone, leur gendre, Henri Bussat, et leurs trois enfants. Ils retrouvaient amis, voisins et anciens élèves restés au village. Leur régent avait durablement marqué les mémoires. Il avait été l'un des derniers représentants de la grande famille des « Hussards noirs de la République », ces bataillons de régents formés au siècle précédent pour assurer une « école publique laïque obligatoire ». Ce passionné d'Histoire, de sciences naturelles, et surtout de pédagogie, ressemblait à ses pairs, silhouette droite et austère, costume sombre, col de chemise empesé, cravate sombre, feutre noir ou canotier selon la saison. A Neydens, chaque lundi matin, il demandait à ses élèves de citer, debout, le nom des soldats du village morts pour la France avant d'entonner avec eux *La Marseillaise*. Sévère et rigoureux, perspicace et bienveillant selon les situations familiales ou matérielles, il se faisait un devoir et un honneur d'accompagner ses élèves (garçons et filles) jusqu'à l'obtention du célèbre certificat d'études. Sous son allure « raide et compas », l'instituteur cultivait l'amour des livres, de l'écriture, et de la nature.

C'est pourquoi il fut sollicité à devenir correspondant régional pour *La Revue de l'École*, où parurent plus d'une cinquantaine de ses textes au cours des années vingt. Lorsqu'il traitait de sujets à l'intention de « La France rurale » ou de « L'école rurale », il signait de son nom. Lorsqu'il laissait aller librement sa plume de conteur, il utilisait pour ses « Lettres

de la vallée » le pseudonyme inattendu de Marguerite de Savoie (dite « la Grande », 15^e s.). En effet, ce catholique pratiquant (ce qui n'était pas du goût de l'Inspecteur d'Académie) vénérât cette Marquise de Montferrat devenue abbesse, avant d'être reconnue « Bienheureuse » par l'Église de Rome. Chantre de la ruralité, l'instituteur s'était fait un devoir de participer, par ses écrits et par son enseignement, au vaste mouvement national et citoyen initié par l'État pour la protection de la nature et pour le reboisement de la France. En voici quelques extraits.

« Un peuple sans forêts est un peuple qui meurt »

« C'est pour avoir vu si souvent la chute de la cime, le décollement ou la déchirure de la pente, la destruction de la prairie et du verger, la mort de la source et la fureur du torrent suivre immédiatement la mort de la forêt, le châtement punir aussitôt le crime ; pour avoir observé qu'à chaque arbre disparu de la montagne, la rumeur du torrent réveillait plus d'échos, que sa force grandissait, qu'il entrechoquait plus de rochers, et des rochers plus gros, qu'ainsi toujours plus il désossait le mont ; et que chaque rocher de plus, entraîné par le flot ou déraciné par l'avalanche, c'était au loin, plus de sable et de vase dans le fleuve, dans l'estuaire, et nos meilleures rivières incapables de porter un bateau qui ne soit pas un simple canot. C'est pour tout cela que forestiers, géologues, géographes, montagnards, "planicoles" », bref tout le monde a fini par savoir que « le salut de la montagne, le salut des plaines et le salut des rivières sont dans le reboisement » (« Pour l'école rurale », 1927).

« Peut-être nos baromètres connaîtraient-ils moins de soubresauts (...) Colbert déjà lançait le cri d'alarme : "La France périra faute de bois" (...) Aujourd'hui, pour commencer, rappelons, après tant d'autres, que le reboisement se fait avec des essences feuillues ou des essences résineuses » - « M. Elbel,

l'animateur haut placé de l'œuvre du reboisement français, convie, une fois de plus, ses compatriotes à ficher quelques arbres en terre pour combattre le déboisement, "fléau véritable, cependant que la forêt est un élément de richesse incomparable" (...) Mais, que planter ? (...) D'abord un résineux : le pin noir d'Autriche, aux longues aiguilles d'un beau vert sombre (...) Il s'est montré supérieur au pin sylvestre dans nos essais et il résiste mieux aux ravages des insectes. Ensuite, un feuillu : l'aune à feuilles en cœur (alnus cordifolia) assez rare chez nos pépiniéristes (...) Il résiste à la sécheresse d'été comme aux époques pluvieuses. Si nous croyons devoir vanter les mérites de ces deux essences modestes, c'est que nous estimons, avec tous les réalisateurs qu'on ne boise pas avec des phrases creuses ». (Pour le reboisement, 1929)

« Tout a été dit sur vous, arbres qui peuplez nos vergers ; jetez de l'ombre sur nos routes, donnez une escorte à nos rivières, une parure à nos montagnes. Les humains — et les bêtes aussi — mourraient sur cette terre si vos feuillages n'y mettaient plus leurs notes multicolores, si vos racines ne fouillaient plus le sol pour en tirer des trésors. La terre sans vous ? Un désert, une demeure sans joie, sans espoir, un cimetière bien vite étendu. On vous a aimés à travers les siècles, toujours. "Les forêts précèdent les peuples", a dit notre Chateaubriand (...) André Theuriet, qui aimait notre Savoie et trouvait un petit Nice dans notre coquette Talloires, nous avertissait "qu'un peuple sans forêts est un peuple qui meurt" et nous conjurait d'ensemencer les friches dénudées "qui changent en torrents les soudaines ondées" (...) Mais si tout ce qui respire doit vous remercier, de quelle gratitude vous est redevable cette patrie sur qui la guerre s'est

abattue ! Forêts d'Alsace et de Lorraine, pins de Champagne et vergers de Picardie, vous avez été associés à ses efforts comme à ses sacrifices. Qui peut dire à combien de soldats vous avez sauvé la vie, ou rendu les longues attentes supportables ? Qui peut oublier que les bois de l'Argonne, de l'Oise ou de la Woëvre ont servi, avec les poitrines humaines et les engins de guerre, à sauver notre France ? Et si maintenant la paix est conclue, si lentement les plaies se cicatrisent, si la vie reprend et si l'espoir recommence à soutenir nos volontés, nous nous tournons vers vous encore, bois qui avez souffert, forêts qui luttiez toujours, et il nous semble que le vent qui joue dans vos branches nous apporte votre voix : Souvenez-vous. Les peuples perdent la vie quand ils perdent la mémoire ! (...) » (Méditation de novembre, 1929).

Louis Démolis avait fait sienne la maxime du Dr. Carrel (« L'homme cet inconnu ») : « *La main de l'homme est un chef-d'œuvre* ». À l'heure du réchauffement climatique, cet « instit-militant-écologiste » avant la lettre, semble vouloir nous interpeller. Aurait-il intuitivement perçu notre inquiétante actualité ?

Marie-Claire Bussat-Enevoldsen



À LIRE, VOIR ET ENTENDRE

Découvrir avec les guides du patrimoine Savoie-Mont-Blanc

Besoin d'un bel été ? Envie de balades ? de musarder et de connaître ?

Les guides du Patrimoine Savoie Mont-Blanc vous accompagnent à la découverte des six provinces historiques du Duché de Savoie. Ils vous entraînent avec passion dans les grandes pages de l'Histoire et de la culture des deux départements savoyards. Nous avons sélectionné dans leur catalogue quelques idées pour des sorties attractives.

<https://www.guides-patrimoine-savoie-mont-blanc.fr/>

Escapade au fil d'un fleuve : du Rhône d'hier au Rhône d'aujourd'hui



Visite des bourgs de Seyssel (Haute-Savoie et Ain)

Les deux Seyssel sont nichés au bord du Rhône entre deux montagnes : Le Grand Colombier dans l'Ain et la Montagne des Princes en Haute-Savoie qui offrent plusieurs sentiers de randonnées.

Présente dès l'Antiquité sur les deux rives du Rhône, Seyssel sera tour à tour savoyarde et française jusqu'à ce que le Rhône devienne en 1760 une frontière. L'activité batelière, très présente au Pays de Seyssel jusqu'au XIXe siècle a engendré un important culte à la Vierge Marie dont on trouve de beaux témoignages dans les deux églises situées de part et d'autre du Rhône. Les vitraux de celle de Seyssel (01) relatent quelques épisodes de la vie de saint François de Sales.

Des visites guidées sont organisées à partir du 8 juillet tous les mercredis à 18 h.

Plein tarif : 3 €. Groupes adultes : 2,60 €.
Haut-Rhône Tourisme : 04 50 59 26 56.

Montagne, fleuve, village de charme, patrimoine gastronomique... Une balade au charme certain.

Le Reposoir



Le Reposoir est un paradis pour les amoureux de la montagne. C'est un village chargé d'histoire, qui a été créé par des moines Chartreux en 1151 pour y organiser la vie pastorale et agricole. Au début du XX^e siècle, les Chartreux sont expulsés. Dès lors, la Chartreuse est rachetée en 1922 par Alessandra di Rudini, fille d'un premier ministre italien, qui se convertit et entre au Carmel. En 1932, la Chartreuse est restaurée et devient le Carmel, elle est classée aux Monuments historiques. Le monastère abrite actuellement une vingtaine de sœurs. À l'intérieur, elles vous diffuseront un diaporama commenté sur leur mode de vie. Vous découvrirez l'église, le monastère et le magasin. N'hésitez pas à vous rendre à la chapelle du Bienheureux Jean d'Espagne pour en apprendre plus sur la fondation du bâtiment.

Visites libres en permanence, guidées sur demande : durée de la visite : 60 min.

Bonus :

Durant l'été, Le Reposoir propose une visite ludique du Carmel à destination des 8-13 ans. Lors de cette excursion, les enfants ont l'occasion de découvrir le Carmel sous le thème de l'architecture du Moyen Âge. Très en lien avec le programme scolaire, cette visite permet de créer un réel intérêt pour le patrimoine local et historique. Pendant une heure, la découverte de ce lieu unique leur

donne l'occasion de rentrer dans l'esprit de ce lieu culturel et spirituel.

Mairie Le Reposoir : 04 50 98 18 01

Parcours Contes et légendes de l'eau en Portes de Maurienne



Spécial famille avec enfants

Cascades, lacs, fontaines... Il y a autant d'eau en Porte de Maurienne que de légendes. Vous en découvrirez quelques-unes dans le livret « Contes et légendes de l'eau » qui est disponible auprès de l'office de tourisme. En vous rendant sur place, vous immergerez vos enfants dans l'histoire et vous tenterez de démêler la réalité de la fiction. Émotions garanties pour toute la famille ! Les contes et légendes de l'eau sont aussi l'occasion de passer des moments agréables en famille : baignade, promenade au pied des cascades ou encore jeux d'eau sauront vous divertir : une belle escapade à la rencontre du patrimoine naturel, hydraulique et hydro-électrique.

Accès libre. 3 euros le livret et son écocup (gobelet plastique réutilisable).

Communauté de communes Porte de Maurienne : 04 79 36 29 24.

Lectures



Résister à la nuit

Par **Lionel Chanel**
Yannick Mouely.
Éditions Palanquée.
2019. 79 pages. Cet

opuscule raconte l'histoire authentique de Jean Zurcher et Anna Stéveny, tous deux pensionnaires au séminaire

adventiste de Collonges-sous-Salève où ils tombent amoureux l'un de l'autre. Mais la guerre qui éclate, les conduit à un engagement qu'ils n'auraient jamais imaginé. Leur ami Jean Weidner met en place le réseau Dutch-Paris et fait appel à leurs services. Sans la moindre hésitation, Anna et Jean Zurcher entrent alors en Résistance. Jean Zurcher bénéficie d'un laissez-passer pour franchir la frontière franco-suisse, mais les conditions de vie sont extrêmement difficiles. Les maquisards se cachent au Salève et les soldats allemands patrouillent partout. Quand des familles juives se présentent épuisées au milieu de la nuit, Anna les héberge et les nourrit jusqu'à ce que Jean les fasse passer clandestinement en Suisse.

Du point de vue historique, rappelons que le réseau Dutch-Paris a été une grande et efficace organisation clandestine de la Seconde Guerre mondiale. À son apogée, ce réseau de résistance a employé 300 personnes. Près de 150 ont été arrêtées et déportées dans les camps de concentration. Près d'un tiers sont mortes en captivité. Mais la ligne d'évasion Dutch-Paris aura sauvé plus de 1 080 personnes, dont 800 juifs hollandais et plus de 112 aviateurs alliés.

Le lecteur de notre contrée reconnaîtra dans ce livre des situations, des lieux familiers, tels ces deux dessins du passage du Pont de Combe reproduits sous le crayon de l'illustrateur.

Camminare : Nouvelles policières et fraternelles

Par **Jean-François Cullafroz-Della Riva.** Jean-François est un journaliste retraité qui a coorganisé en 2011 avec La Salévienne, le colloque *Résistance de l'esprit – Esprit de Résistance*¹ à Annecy. Il a terminé sa carrière professionnelle à Alpes 74 et RCF Haute-Savoie mais reste correspondant du journal genevois *Le Courrier*.

Les sept nouvelles policières de l'ouvrage se rapprochent du roman, mais dans chacune de ses histoires, l'écriture et la démarche journalistique sont toujours perceptibles. Il

¹ <http://www.la-salevienne.org/Colloque-Resistance-Annecy2011.php> et :

<http://www.la-salevienne.org/echosX.php?X=21>

part parfois de faits réels avec néanmoins un dénouement fictif. Et pourtant, on croirait à des dossiers sortis des archives, de véritables enquêtes. « *Camminare* », c'est cheminer en italien, explique l'auteur, et ce recueil est un cheminement de nouvelle en nouvelle, dans différentes régions ». Fils d'un montagnard haut-savoyard et d'une mère italienne ayant fui le fascisme, l'auteur a pas mal baroudé et

avec ce livre nous emmène en Beaujolais, en Savoie, à Genève...

200 pages avec des illustrations de François Hamoud. Prix 20 €. Le livre est vendu directement auprès de l'auteur : 06 07 94 76 65 ou cullafrozjeanfrancois@wanadoo.fr

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	1	NOUVEAUX NUMEROS DE LA RIUTA	8
PROCHAIN RENDEZ-VOUS DE LA SALÉVIENNE	2	BIBLIOTHÈQUE	9
ACTUALITÉS	2	CARNETS D'HISTOIRE	10
LES ÉCHOS SALEVIENS N° 27 EN VOIE DE PARUTION....	2	SAVEZ-VOUS QUE... ?.....	10
ROMANTISME ET MYTHOLOGIE DANS LA LITTÉRATURE SAVOISIENNE	5	MAIS OU SONT PASSES LES PEUPLIERS D'ANTAN ?.....	10
LETTRES DU MONT-BLANC – UN SITE A DECOUVRIR....	5	LES BLASONS DE SAINT-JULIEN ET TERNIER.....	12
DEPUIS 20 ANS, L'INVENTION DE GERARD LEPERE		UN VRAI FAUX DESERTEUR.....	14
PROTEGE LES PASSAGERS DES AVIONS DE LIGNE	5	DE SAINT-JULIEN EN 1870 : TRISTE SUITE ET FIN	14
LE CHRIST-ROI DES HOUCHES INSCRIT AUX		LES DICTONS DU MOIS DE JUIN.....	18
MONUMENTS HISTORIQUES	7	DES FORETS ET DES HOMMES	19
SOUSCRIPTION POUR LE 1 ^{ER} VOLUME DE L'ARMORIAL ET NOBILIAIRE DE L'ANCIEN DUCHE DE SAVOIE.....	7	À LIRE, VOIR ET ENTENDRE	22
CARNET DE DECES	7	DECOUVRIR AVEC LES GUIDES DU PATRIMOINE SAVOIE-MONT-BLANC	22
NOUVEAUX ADHERENTS	8	LECTURES.....	23
LA SALÉVIENNE DES BORNES	8		

RÉDACTION :

Jean-Yves Bot, Marie-Claire Bussat-Enevoldsen, Michel Brand, Didier Dutailly, Philippe Hervé, Silvère Ladoué, Gérard Lepère, Claude Mégevand, Danielle Roset.

Responsable de publication : Claude Mégevand. Mise en page : Dominique Miffon.

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Bel été à tous !

Pour renseignement ou adhésion, contacter :

LA SALÉVIENNE

✉ ancienne route d'Annecy - 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

☎ 04 50 52 25 59

@ salevienne74@gmail.com (présidence) – nadine.cusin@sfr.fr (administration)

@ lebenonsalevienne@gmail.com (Le Benon)

🌐 www.la-salevienne.org

N° ISSN: 2107-2930